

Assemblée générale 2023

Procès-verbal

Date :	25 mai 2023
Temps :	10h15-12h15
Lieu :	Gemeindehaus CAP, Predigergasse 3, Berne
Présent:	12 membres individuels, représentant-e-s de 14 membres collectifs
	Comité : Claudia Friedl (présidente), Ridha Ghnichi, Nazmi Kurtaj, Naser Morina, Brigitte Pahud Vermeulen (vice-présidente), Manuela Raas Müller, Claudia Studer, Nicole Weiss
	Secrétariat : Lena Emch-Fassnacht (directrice), Neela Chatterjee, Nives Grenko, Sara Kuster, Anja Schmid

(I = Information, Di = discussion, De = décision)

1) Allocution de bienvenue et ordre du jour

10:20 / La présidente Claudia Friedl salue les personnes présentes et souhaite la bienvenue à tou-te-s. Elle remercie le secrétariat et le comité pour leur bon travail et leurs précieuses discussions.

Chez INTERPRET, des projets et thématiques qui demandent des discussions intenses se présentent actuellement. La révision totale du système de qualification des interprètes, le développement de la médiation interculturelle et le nouveau positionnement de l'association représentent des développements fondamentaux. Lors de l'AG de cette année, une grande place sera accordée à l'information et à la discussion sur le nouveau positionnement.

2) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2022

10:24 De Le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité et sans questions.

3) Rapport annuel 2022

10:25 / Lena Emch-Fassnacht offre un court aperçu du [rapport annuel 2022](#), paru en avril 2023.

- Equipe INTERPRET : L'équipe au secrétariat s'est développée et agrandie. Désormais, Nives Grenko (depuis septembre 2022) en tant que responsable de projet pour la formation professionnelle supérieure, Anja Schmid (depuis novembre 2022) en tant qu'assistance de direction et responsable de la digitalisation, et Sara Kuster (pour une durée limitée à partir d'avril 2023) en tant que responsable de projet de la conception des formations

continues et de l'examen de langue sont de la partie. Avec Alexia Zermatten et Ginger Hochstrasser, l'équipe est en outre soutenue par deux stagiaires.

- Association INTERPRET : il n'y a pas eu de grands changements dans le nombre de membres par rapport à l'année précédente. Les membres individuels sont en grande partie des interprètes certifié-e-s.
- Statistiques annuelles : Anja Schmid donne un bref aperçu des tendances dans les chiffres des interventions en 2022. D'une part, une forte augmentation des interventions a été enregistrée par rapport à l'année précédente (environ 560'000 heures d'intervention = 28% de plus qu'en 2021). D'autre part, il y a eu en 2022 des nettes changements dans la demande de certaines langues : l'ukrainien et le russe font désormais partie des 10 langues les plus souvent interprétées. Mais le swahili, le kinyarwanda ou le pachto étaient également beaucoup plus demandés qu'en 2021, ce qui a notamment entraîné le recrutement de nombreux nouveaux interprètes. En conséquence, le taux de qualification est plus bas dans tous les services d'interprétariat qu'en 2021. Le rapport sur les statistiques annuelles devrait être publié fin juin 2023.
- Révision totale du système de qualification : la révision totale occupe actuellement beaucoup le secrétariat, le comité directeur et de nombreux membres. INTERPRET informe régulièrement sur les développements par le biais de son site Internet, de sa newsletter et de sa liste de diffusion ; en outre, des séances d'échange avec les parties prenantes concernées ont lieu à plusieurs reprises dans différents formats. En général, les informations ne sont publiées que lorsqu'une décision définitive a été prise. Toutefois, le secrétariat se tient volontiers à disposition pour répondre aux questions et demandes, à tout moment.
- Procédures de qualification : Neela Chatterjee donne un rapport sur les mouvements dans le nombre de procédures :
 - Le nombre d'examens professionnels a diminué par rapport à l'année précédente, passant de 20 à 13, et correspond à nouveau à la moyenne à long terme.
 - Le nombre de certificats délivrés a augmenté. Des demandes émanent désormais régulièrement du Tessin.
 - Les examens de langue d'interprétariat ont connu une augmentation extrême et cette tendance se poursuit. Par exemple, en mars 2023, le secrétariat a reçu 70 demandes d'examen. Les années précédentes, ce chiffre était d'environ 20 par mois.
 - Le nombre des procédures de validation des acquis a également connu une forte augmentation.

Dans l'ensemble, le nombre de procédures augmente, et même très fortement pour les examens de langue d'interprétariat et les validations des acquis. En conséquence, le secrétariat fait actuellement face à une augmentation de la charge de travail. Neela Chatterjee remercie les membres pour leur patience dans le traitement des procédures.

a) Questions sur le rapport annuel et les projets

Di Il n'y a pas de questions ou remarques concernant le rapport annuel.

b) Approbation du rapport annuel

De Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

4) Comptes annuels et rapport de révision

10:37 / Lena Emch_Fassnacht présente les comptes annuels. Une petite perte de CHF 2'000 a été enregistrée en 2022.

Produit : Les piliers importants du produit sont les subventions versées par le SEM et l'OFSP, ainsi que les émoluments et les subventions liées aux procédures de qualification.

Charge : les frais de personnel constituent un gros poste de dépenses. Comme on s'est concentré sur les projets de développement en 2022, il y a eu un peu moins de dépenses pour les relations publiques.

Les comptes annuels et le rapport de révision sont joints au [rapport annuel](#).

Di Il n'y a pas de questions ou remarques concernant les comptes annuels.

a) Approbation des comptes annuels 2022

De Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

b) Approbation du rapport de révision

/ L'organe de révision AAA services a vérifié les comptes annuels d'INTERPRET et arrive à la conclusion suivante : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. »

De Le rapport de révision est approuvé à l'unanimité.

5) Elections

a) Election de l'organe de révision

10:42 / Le comité propose de rester avec l'organe de révision actuel, AAA services. La collaboration est très satisfaisante.

De BBB est élu à l'unanimité comme organe de révision 2023.

b) Election d'un membre du comité (Manuela Raas Müller)

10:45 / Il est souhaitable que les services d'interprétariat soient représentés au sein du comité. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Le comité est donc allé au contact de Manuela Raas Müller. Elle a accepté de rejoindre le comité et a déjà participé à des réunions.

Manuela Raas Müller se présente elle-même : Elle est actuellement la directrice d'Arge Integration. Le service d'interprétariat de cette institution, Verdi, propose des prestations dans les cantons de l'est et du sud-est de la Suisse. Arge fait également office d'institution de formation pour les interprètes, ainsi que dans le domaine de l'intégration en général. Manuela Raas Müller a

étudié la gestion et a ensuite travaillé pendant 25 ans dans le secteur privé. Des engagements bénévoles ont mené à un développement professionnel au secteur caritatif. Ce développement a été complété par une formation continue en gestion des organisations à but non lucratif. A part son travail chez Arge Integration, Manuela Raas Müller est active dans plusieurs associations et comités. Elle estime qu'il est important que les services d'interprétariat soient représentés au sein du comité, car ils sont en contact direct avec le marché. Elle est consciente qu'en tant que membre du comité, elle porte deux casquettes à la fois : Au sein du comité, elle fait valoir le point de vue des services d'interprétariat, mais vers l'extérieur, elle représente INTERPRET.

De L'assemblée générale applaudit chaleureusement Manuela Raas Müller. L'élection est acceptée.

6) Interventions personnelles

10:55 / Il n'y a aucune intervention personnelle.

7) Divers

a) isa - Fachstelle Migration: demande auprès de la CQ

10:55 / Brigitte Gsteiger de l'isa – service bernois de l'intégration des migrant-e-s s'est adressée au secrétariat et au comité avant l'AG, avec une demande concernant la formation des interprètes pendant l'année de transition 2024. Elle présente la demande à l'AG :

L'isa - service bernois de l'intégration des migrant-e-s tient beaucoup à ce que les processus de changement soient mis en oeuvre avec beaucoup de circonspection. Nous proposons de déclarer une véritable année de transition pour 2024 afin de garantir un passage équitable et durable du système actuellement en vigueur au nouveau système pour obtenir le certificat INTERPRET – en particulier pour les participants aux modules 1 et 2 qui courent, mais aussi pour les institutions de formation concernées. Cela signifiera qu'en 2024, le certificat INTERPRET pourra être obtenu – une dernière fois! – aussi bien par l'achèvement des modules 1 et 2 précédents que par la nouvelle voie décidée par INTERPRET (examen avec ou sans participation préalable de cours).

Cela pourrait se présenter ainsi :

- *Tous les participants qui suivent le module 1 ou le module 2 en ce moment et auxquels il manque le module complétant pourraient le suivre dans l'ancien système auprès d'institutions de formation telles que l'isa - service bernois spécialisé pour les migrations – encore en 2024 afin de pouvoir terminer leur parcours de formation déjà entamé.*
- *L'obligation de passer l'ancien examen de langue d'interprétariat (inscription possible jusqu'au 31.12.2023) pour obtenir le certificat INTERPRET dans le système actuel est complètement respectée.*
- *Ainsi, de nombreux participants (une vingtaine rien que pour l'isa) ont encore la possibilité d'achever correctement et rapidement la formation de base dans le système actuel.*

- *De plus, les ressources et l'engagement des participants et des institutions de formation sont pris au sérieux et la crédibilité d'INTERPRET est renforcée dans le système actuel et dans le nouveau système.*

L'isa prévoit de soumettre une demande plus détaillée à la commission qualité. La CQ va discuter la demande lors de la réunion du 16 juin.

Lena Emch-Fassnacht ajoute que sur le site web, sous [Système de qualification en révision](#), un aperçu de la transition entre le système de qualification actuel et le nouveau système, tel qu'il est prévu jusqu'à présent, est présenté. Elle comprend que les délais peuvent entraîner des contraintes. Elle demande de la compréhension pour le secrétariat, qui dispose lui aussi de ressources temporelles limitées. Il est en tout cas important de trouver des solutions viables pour les services d'interprétariat, les institutions de formation, et les interprètes.

8) Nouveau positionnement d'INTERPRET

11:00 / Claudia Friedl commence par une introduction au sujet :

Depuis plus de 20 ans, INTERPRET est l'association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle. INTERPRET est organisée en tant qu'association avec un comité et un secrétariat. Les membres sont, d'une part, des interprètes (membres individuels) et, d'autre part, différentes institutions impliquées dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle (membres collectifs).

INTERPRET a donc déjà parcouru un long chemin. Aujourd'hui, on est arrivé à une bifurcation. La question se pose de savoir dans quelle direction on veut se développer. Concrètement, cela signifie : quels services est-ce qu'INTERPRET propose aujourd'hui, quels sont les besoins actuels dans le domaine de l'ICMI ? Dans quelle mesure y a-t-il des interférences ? Et dans quelle mesure INTERPRET doit adapter son offre ? Ce sont des agents extérieurs qui ont adressé ces questions à INTERPRET. Dans ce contexte, les questions de financement jouent également un rôle important.

En collaboration avec le bureau de conseil B'VM, le comité et le secrétariat se sont déjà penchés sur ces questions dans un premier temps. Mais rien n'a encore été décidé. Le but de l'AG est alors d'examiner de plus près les questions qui se posent et de présenter des réponses possibles. Rien ne doit encore être décidé lors de cette AG, mais il deviendra plus claire quelles décisions doivent être prises à l'avenir.

Claudia Friedl donne la parole à Monsieur Thomas Zurkinden du bureau de conseil B'VM.

(Pour connaître le contenu plus exact de l'intervention de Thomas Zurkinden, voir la présentation jointe).

Les points les plus importants :

- Actuellement, INTERPRET est financé en grande partie par des subventions du SEM et de l'OFSP.
- Au plus tard à partir de 2028, INTERPRET devra fonctionner indépendamment de ces subventions. La base de financement sera fondamentalement modifiée.

- INTERPRET continuera d'exister et poursuivra les objectifs suivants :
 - La qualité des prestations d'interprétariat doit continuer à augmenter.
 - La part d'interprètes qualifié-e-s qui interviennent doit augmenter.
 - La qualification offre aux interprètes une plus-value effective pour l'exercice de leur activité.
- Afin de garantir les changements dans la base de financement, des adaptations importantes dans les structures et les prestations d'INTERPRET sont nécessaires.
- Pour cela, on part de l'hypothèse que les structures du marché d'interprétariat ne connaîtront pas de disruption numérique au cours des cinq prochaines années et que la sollicitation d'interprètes qualifié-e-s continuera d'être encouragée par des mesures incitatives (p.ex. via les PIC).
- B'VM a élaboré trois structures organisationnelles d'INTERPRET possibles à l'avenir :
 - Option 1 : INTERPRET continue à avoir des membres individuels et collectifs, mais élargit sa base de membres par rapport à aujourd'hui (dans les deux catégories de membre).
 - Option 2 : INTERPRET n'a plus que des membres institutionnels (c'est-à-dire des membres collectifs actuels). Comparé à- aujourd'hui, Plus d'institutions devraient être gagnées comme membres.
 - Option 3 : INTERPRET n'a plus que des membres individuels (c'est-à-dire des membres individuels actuels, surtout des interprètes).

Les tâches principales d'INTERPRET dans l'option 3 diffèrent considérablement des tâches d'INTERPRET dans les options 1 & 2, ainsi que des tâches actuelles d'INTERPRET.

Dans tous les cas, à l'avenir, INTERPRET devra s'orienter davantage vers les besoins de ses membres et être moins dépendant du SEM et de l'OFSP.

- Le comité directeur privilégie l'option 2 : les membres auraient des objectifs plus homogènes. Pour le comité directeur, cette option impliquerait toutefois de trouver une solution de rattachement alternative pour les membres individuels actuels (principalement des interprètes*).
- Il existe actuellement un groupe de projet, composé de la direction et de représentants du SEM et de l'OFSP, qui accompagne le nouveau positionnement d'INTERPRET et élabore des propositions, en collaboration avec B'VM. Le nouveau positionnement est en outre discuté au sein du comité et d'un groupe de pilotage des offices fédéraux.
- La décision concernant le nouveau positionnement est toutefois aux membres.
- Lors d'une assemblée générale extraordinaire en novembre 2023, des décisions fondamentales concernant le développement d'INTERPRET seront prises. Les détails du nouveau positionnement seront ensuite développés sur cette base. Ceux-ci seront ensuite décidés en mai 2024.

Di La forme juridique d'INTERPRET :

INTERPRET portait jusqu'à présent le titre de communauté d'intérêts (*Interessensgemeinschaft*, en allemand. D'un point de vue juridique, il s'agissait toutefois d'une association. Le nouveau positionnement tel que proposé jusqu'à présent ne changerait rien à la forme juridique. Il est nécessaire de faire la distinction entre la forme juridique et l'orientation d'une institution.

Concernant les tâches principales d'INTERPRET :

Les tâches principales d'INTERPRET étaient jusqu'à présent en lien avec les services d'interprétariat et cela devrait être maintenu. Les membres soulignent l'importance de ce point. Le type de collaboration et la question de bénéfices mutuels doivent être clarifiés au cours des prochains mois.

Concernant les membres individuels (interprètes) :

Il est relevé de la part de certain-e-s participant-e-s que cette assemblée générale est déconcertante du point de vue des interprètes. Les interprètes qualifié-e-s ont investi plusieurs milliers de francs dans leur formation et paient des cotisations annuelles. Mais dans la discussion actuelle, on s'oriente peu vers leurs besoins. Où sont reflétées les préoccupations des interprètes ? Quel est l'intérêt qu'ils/elles s'investissent dans la formation INTERPRET ? C'est frustrant de voir que l'on investit beaucoup en tant qu'interprète, mais que peu a changé dans les conditions de travail. La perspective de payer plus de cotisations est tout simplement choquante. Il est toutefois objecté que les processus tels que le changement des conditions de travail en général sont tout simplement lents. Il est important qu'INTERPRET réfléchisse, dans le cadre des scénarios de nouveau positionnement, à la manière de faire avancer encore plus les préoccupations des interprètes.

L'idée qu'il n'y ait plus que des membres institutionnels au sein d'INTERPRET offre des options intéressantes : les interprètes pourraient ainsi s'organiser de manière autonome. Sous cette forme, on pourrait de suite apparaître comme représentant-e des préoccupations des interprètes spécifiquement et leur donner plus de poids. On pourrait ensuite également avoir un siège au sein des organes d'INTERPRET.

Concernant les membres institutionnels :

La question se pose de savoir quelles institutions pourraient devenir (des nouveaux) membres.

Actuellement, il s'agit surtout de services d'interprétariat et d'institutions de formation. Pour des raisons politiques et financières, il serait recommandé d'élargir cette base et d'inclure par exemple des autorités qui maintiennent des listes d'interprètes actifs. Cela permettrait d'intégrer davantage ce « monde des interprètes » au sein de l'association.

Jusqu'à présent, la plupart des membres se situent dans le secteur à but non lucratif et apportent un intérêt pour des questions sociales. Si l'on pouvait à l'avenir intégrer davantage d'autorités en tant que membres, ce serait une bonne possibilité de sensibiliser aux préoccupations et aux conditions de travail des interprètes et de les faire progresser. Au cours des 20 années

passées, autour des préoccupations des interprètes ont connu des développements propices et de là, il faudrait aller plus loin.

Certains membres considèrent que l'adhésion de services d'interprétariat issus du secteur privé est problématique. Ces derniers économiseraient de l'argent sur la qualification. INTERPRET devrait y regarder de tout près. Il est nécessaire que les interprètes qualifié-e-s soient représenté-e-s sur un niveau national. Les services d'interprétariat issus du secteur privé ont d'autres objectifs que ceux du secteur à but non lucratif. Si le marché de l'interprétariat était de moins en moins réglementé, les organisations à but non lucratif se retireraient.

Au cours des prochains mois, il faudra décider à quels critères l'adhésion à INTERPRET sera liée. Ces critères doivent à leur tour être liés aux tâches principales d'INTERPRET. Certains membres estiment que l'adhésion d'entreprises privées est difficile si la promotion de la qualification des interprètes doit rester une tâche centrale d'INTERPRET.

Concernant les conditions d'augmentation des cotisations annuelles

Certain-e-s participant-e-s expriment des inquiétudes quant au fait que les nouvelles cotisations de membre seront nettement plus élevées. Dans le cadre d'un processus de négociation, il y aura beaucoup d'incertitudes quant au nombre et l'identité des membres. Il faudrait réfléchir aux garanties que l'on peut offrir aux membres dans ce contexte.

La question se pose de savoir comment obtenir la disposition des membres institutionnels d'être prêt à supporter une énorme augmentation des cotisations. Les avantages (ou prestations) mutuels et les formes de coopération doivent être clarifiés au cours des prochains mois.

Une option intéressante pour une prestation de service à laquelle les services d'interprétariat seraient très intéressés serait par exemple la réglementation des appels d'offres pour les grands mandats d'interprétariat. L'adhésion à INTERPRET pourrait être considérée comme une sorte de label et donc comme une condition de participation à un appel d'offres. L'adhésion à INTERPRET devrait augmenter la reconnaissance d'une institution sur le marché de l'interprétariat.

On fait remarquer qu'il est risqué de compter sur la disposition à payer de tous les membres. Les situations des différentes institutions sont diverses : dans le cadre de la révision totale, les institutions de formation perdent déjà différentes reconnaissances et certifications dans le cadre du système de formation modulaire. Les institutions de formation prennent donc déjà un risque important pour garantir la réalisation des formations.

Le financement futur ne devrait toutefois pas nécessairement être assuré uniquement par les cotisations des membres. Il faut chercher d'autres possibilités. Par exemple, un ou deux centimes par intervention pourraient être versés à un fonds de formation géré par INTERPRET.

Impressions sur l'option 2 (favorisée par le comité) :

Pour les membres, il est actuellement difficile d'évaluer les conséquences d'une décision en faveur d'un seul scénario, car les propositions sont peu

concrètes. Il faudrait notamment que les objectifs et les tâches principales d'INTERPRET soient plus clairement définis.

Soulignée comme positive est l'idée que les interprètes pourraient s'organiser de manière autonome dans le cadre de l'option 2 et disposer ainsi d'un format qui leur permet de présenter leurs propres préoccupations de manière focalisée.

Il serait utile de disposer d'une vision plus précise jusqu'en septembre, qui servirait de base à une discussion. Il serait important d'impliquer davantage les membres et notamment de trouver des formats permettant de connaître l'avis des interprètes. Un événement durant la journée signifie une journée de travail perdue pour les interprètes. Il faudrait donc peut-être aussi prévoir des événements en soirée. Le comité y a déjà pensé.

9) Conclusion et prise de congé

12:06 / Claudia Friedl clôt la discussion. Elle remercie Thomas Zurkinden pour ses explications.

Il est important de poursuivre le dialogue sur le nouveau positionnement. En cas de question, le secrétariat se tient volontiers à disposition.

L'assemblée générale se termine à 12h10.